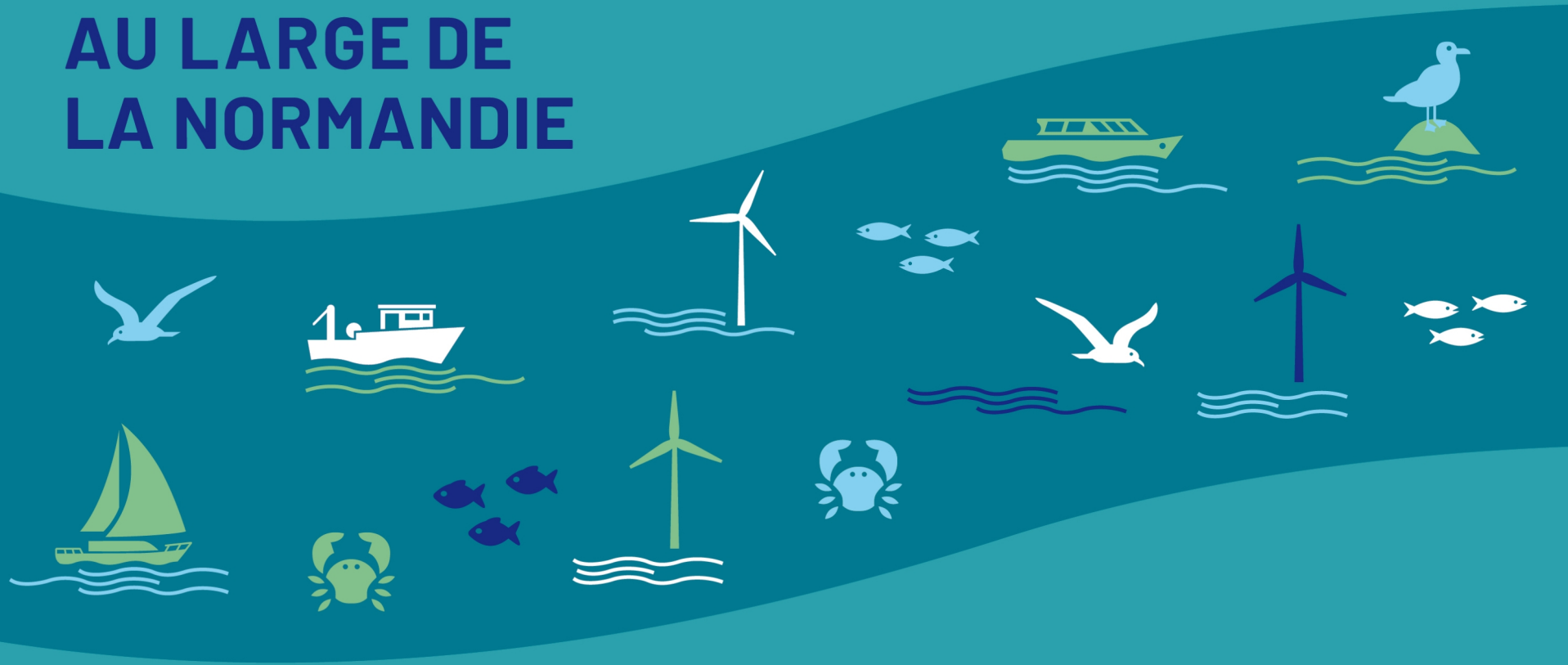


ÉOLIENNES EN MER AU LARGE DE LA NORMANDIE



Nouveau projet éolien en Centre Manche

Réunion sur le thème du Raccordement au réseau
Colleville-Montgomery le 21 janvier 2022

Sommaire

1. Introduction
2. Le mot des garants
3. Le projet
4. Son raccordement
5. Témoignage du Maire de Bernières-sur-Mer
6. Échanges avec la salle

ÉOLIENNES EN MER
AU LARGE DE
LA NORMANDIE

Introduction



Les attentes vis-à-vis de la concertation

- Expression du public sur **la possibilité d'un nouveau projet dans la zone « Centre Manche »**
- Expression du public sur **l'option préférentielle du Calvados pour le raccordement du parc.**
- Présentation de la place du projet dans la politique de transition énergétique de l'État

ÉOLIENNES EN MER
AU LARGE DE
LA NORMANDIE

Le mot des garants



La décision de la

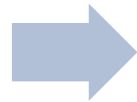


Commission nationale
du débat public

“Vous donner la parole et la faire entendre”

24/09/2021

- Saisine CNDP



6/10/2021

- Décision CNDP : concertation avec garants art L121-9 CE
- Nomination de trois garants

Trois garants



Dominique PACORY
dominique.pacory@garant-cndp.fr



Laurent PAVARD
laurent.pavard@garant-cndp.fr



Jean TRARIEUX
jean.trarieux@garant-cndp.fr

Notre mission : veiller au respect des objectifs et principes de la concertation publique

Les objectifs de la concertation publique

- Associer le public à la décision sur l'investissement
- Lui délivrer une information complète et objective
- Lui donner les moyens de s'exprimer
- Restituer fidèlement les résultats de la concertation

Les trois principes de la concertation

- **transparence** : toutes les contributions sont publiques et accessibles par tous ;
- **équivalence** : il n'y a pas de parole plus importante qu'une autre : chaque avis compte ;
- **l'argumentation** : tous les points de vue sont légitimes dès lors qu'ils sont argumentés

Les dates de la concertation

- 4 janvier 2022 : conférence de presse
- 10 mars : interruption pour période de réserve préélectorale
- 25 avril : reprise de la concertation
- 11 mai : réunion de clôture
- 11 juin : remise du compte-rendu des garants

ÉOLIENNES EN MER
AU LARGE DE
LA NORMANDIE

Le projet de parc éolien



La neutralité Carbone, un engagement international

La France s'est engagée à l'atteinte de la neutralité carbone d'ici 2050 en signant l'Accord de Paris en décembre 2015.



-40 % d'émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2030
Neutralité carbone d'ici 2050

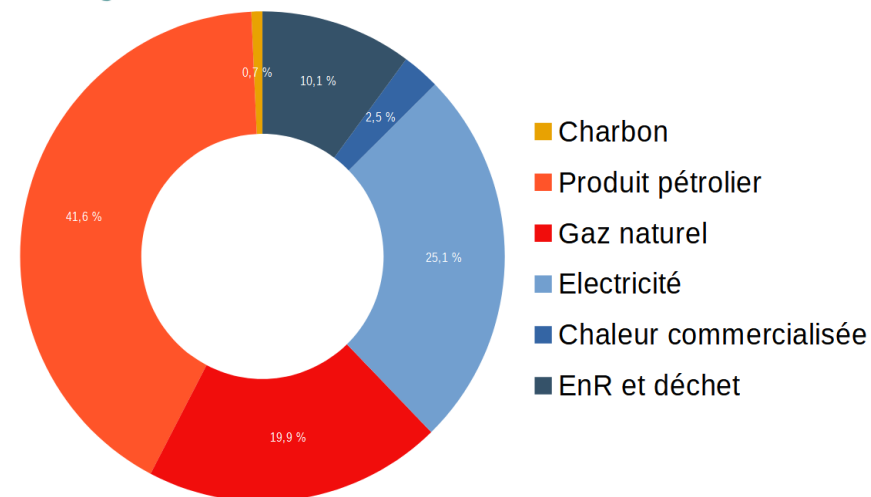


En 2030 : 33 % de renouvelable dans la consommation finale d'énergie
- 40 % pour la production d'électricité
- 38 % pour la consommation finale de chaleur
- 15 % pour consommation finale de carburant
- 10 % pour la consommation de gaz

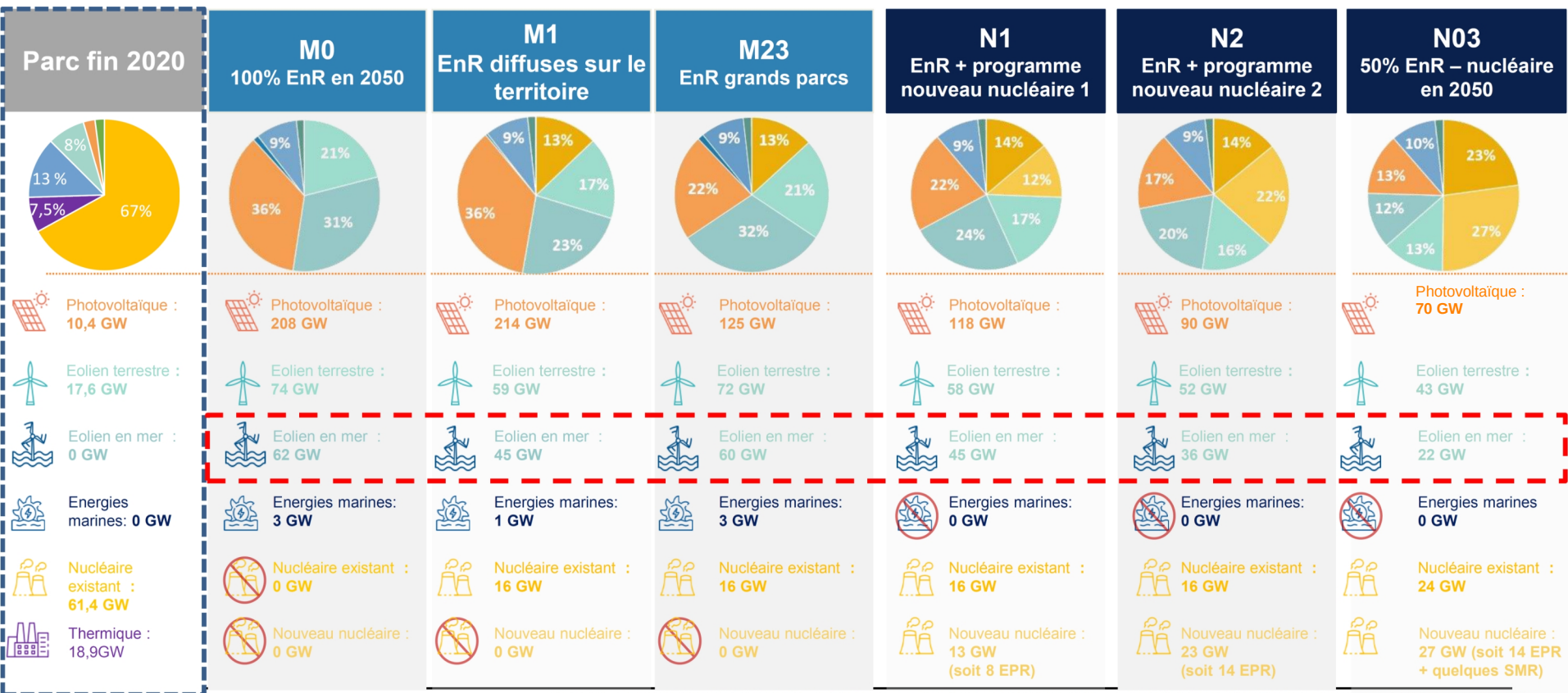


Réduire la part du nucléaire à 50 % dans la production d'électricité d'ici 2035

Pour se faire décarboner **le mix énergétique** est une priorité



Aussi quel mix électrique en 2050 ?



Sources : RTE, SDES pour 2020

Hydraulique (hors STEP) : ~22 GW

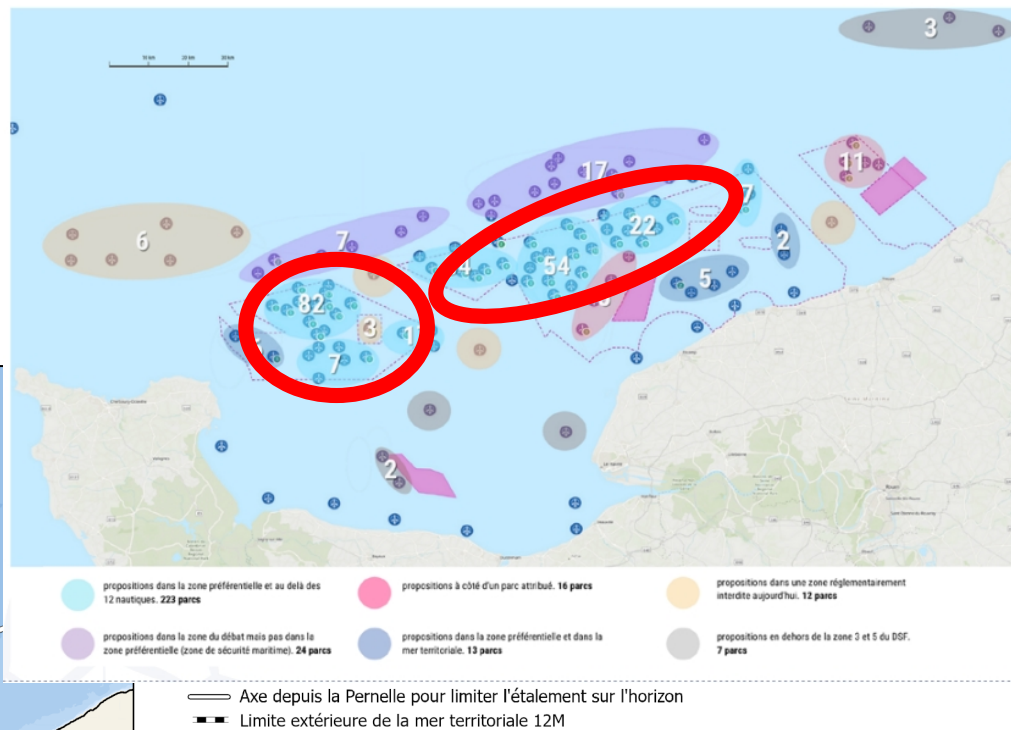
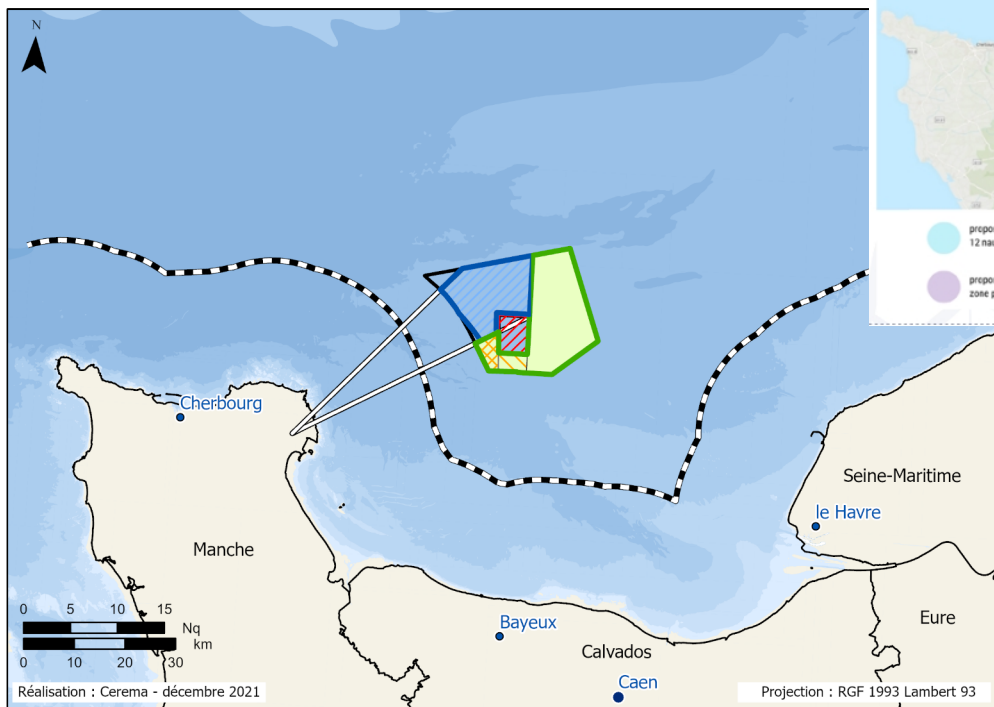
Bioénergie : ~2 GW

Thermique : selon résultats simulations

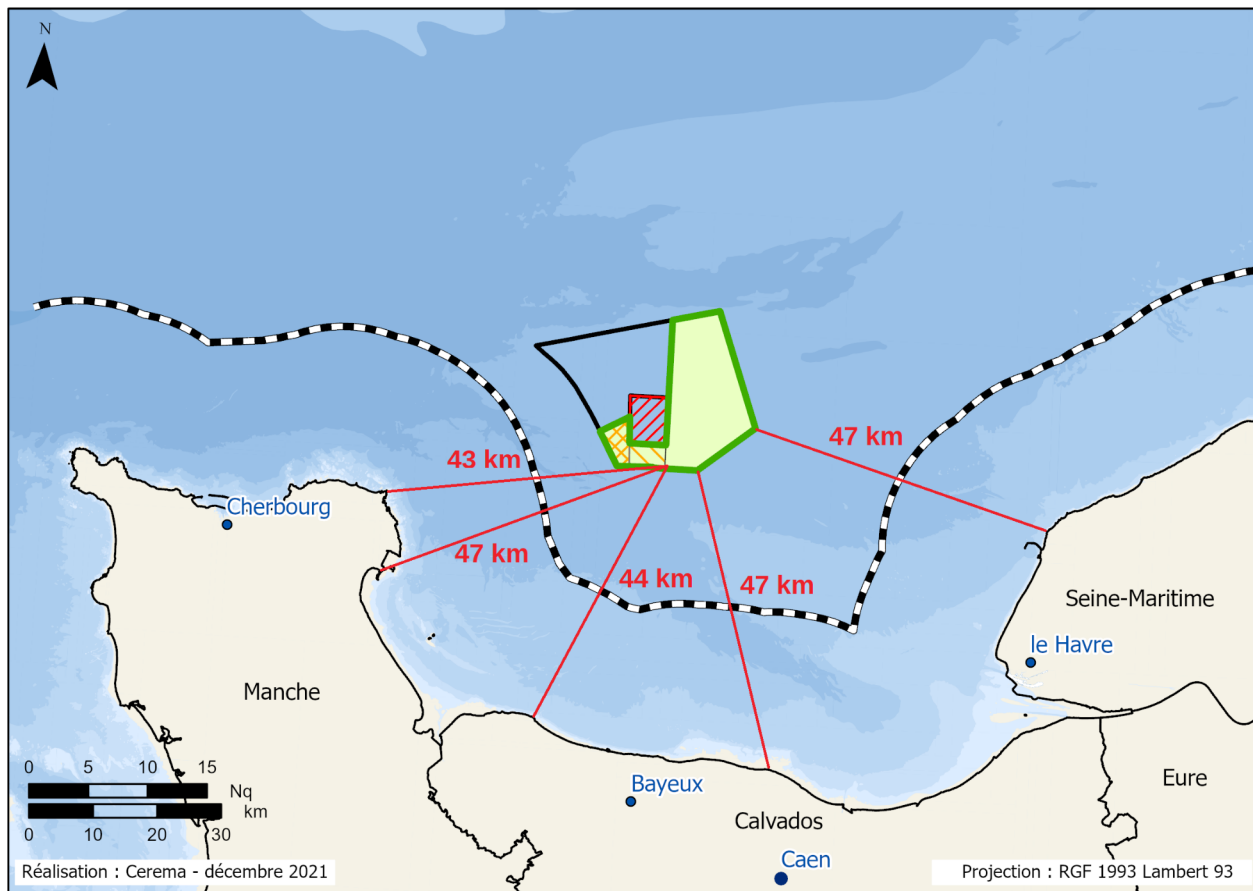
Flexibilités : selon résultats simulations

Selon les scénarios la puissance d'éolien en mer à installer varie de **22 GW** à **62 GW**, ce projet permet de porter la **puissance en construction ou en projet** à **7,8 GW**

La zone Centre Manche, une zone de moindre contrainte



La zone d'implantation du projet



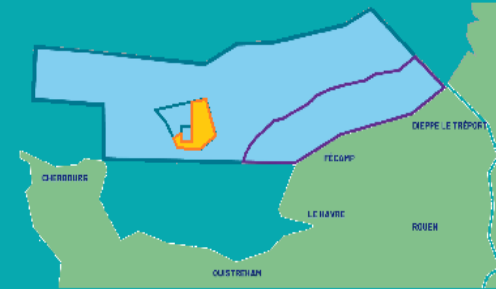
Zone préférentielle
d'implantation de 250 km²

Zone soumise à
concertation de 290 km²

Les caractéristiques du projet



Un parc d'une puissance pouvant aller jusqu'à environ
1,5 Gigawatt
dont la production sur un an sera l'équivalent de la
consommation annuelle d'un million de foyers



Une surface occupée d'environ
220 à 250 km²
au sein de la zone « Centre Manche »



Mise en service du parc à horizon
2031
Après environ 4 à 5 années de chantier



Un coût estimé de
4 à 5 milliards €
Comprenant investissement, fonctionnement et
démantèlement pour le parc et son raccordement

De 75 à 125 éoliennes mesurant entre 250 à 290 m en bout de pale

Le calendrier prévisionnel du projet

2022

- > Compte-rendu des garants de la concertation et bilan de la CNDP
- > Décision de la ministre en charge de l'énergie sur le projet
- > Désignation par la CNDP d'un garant chargé de veiller à l'information du public jusqu'à sa consultation prévue avant la délivrance des autorisations

2024 > 2026

- > Étude d'impact par le lauréat et RTE
- > Dépôt des demandes d'autorisation et instruction

2022 > 2023

- > Lancement de la procédure de dialogue concurrentiel par l'État
- > Études techniques et environnementales par l'État et RTE sur la zone de projet d'1 GW et son raccordement
- > Concertation Fontaine pour les ouvrages RTE
- > Choix du lauréat par le Ministre en charge de l'énergie

2026 > 2031

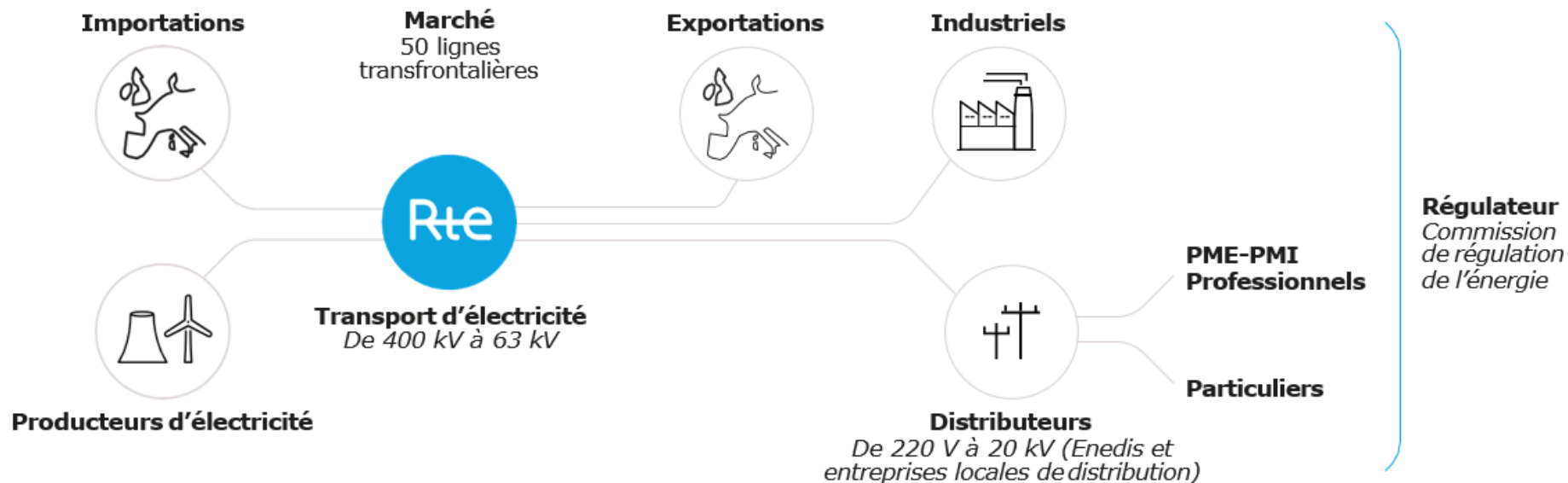
- > Obtention des autorisations
- > Décision d'investissement
- > Contractualisation avec les différents partenaires et sous-traitants
- > Construction du parc et de son raccordement
- > Mise en service

ÉOLIENNES EN MER
AU LARGE DE
LA NORMANDIE

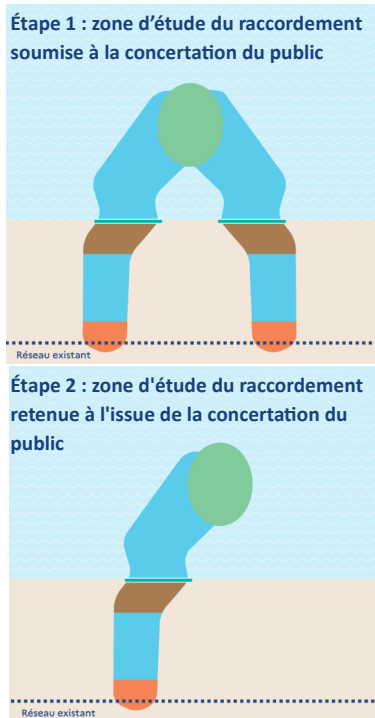
Raccordement du second parc éolien en zone Centre Manche



RTE, Gestionnaire du Réseau de Transport d'Électricité

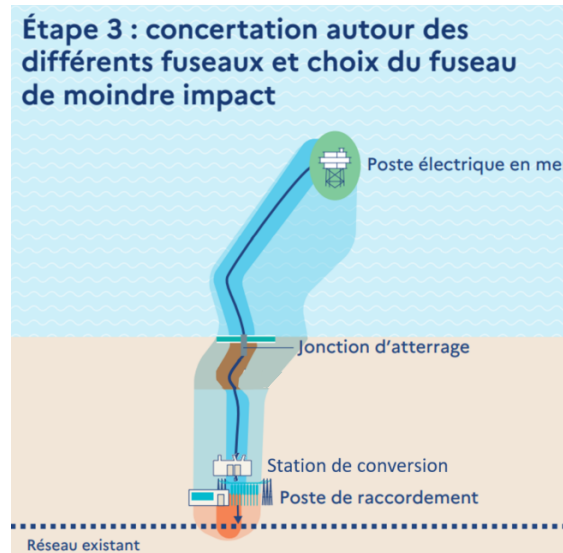


Les étapes de définitions d'un tracé



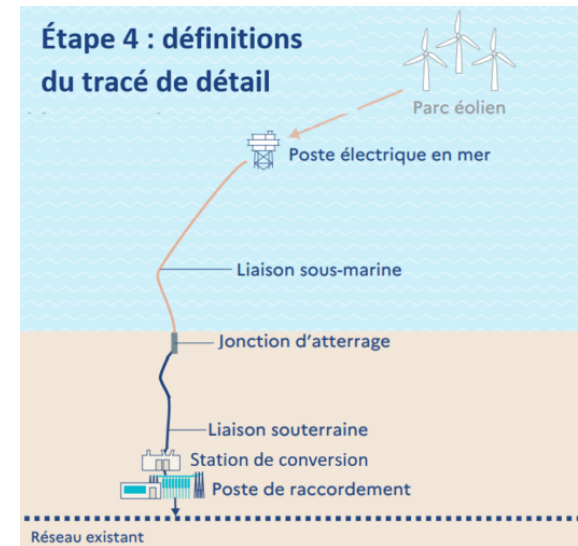
2022

Concertation préalable : Choix d'une large zone



2022 – 2023

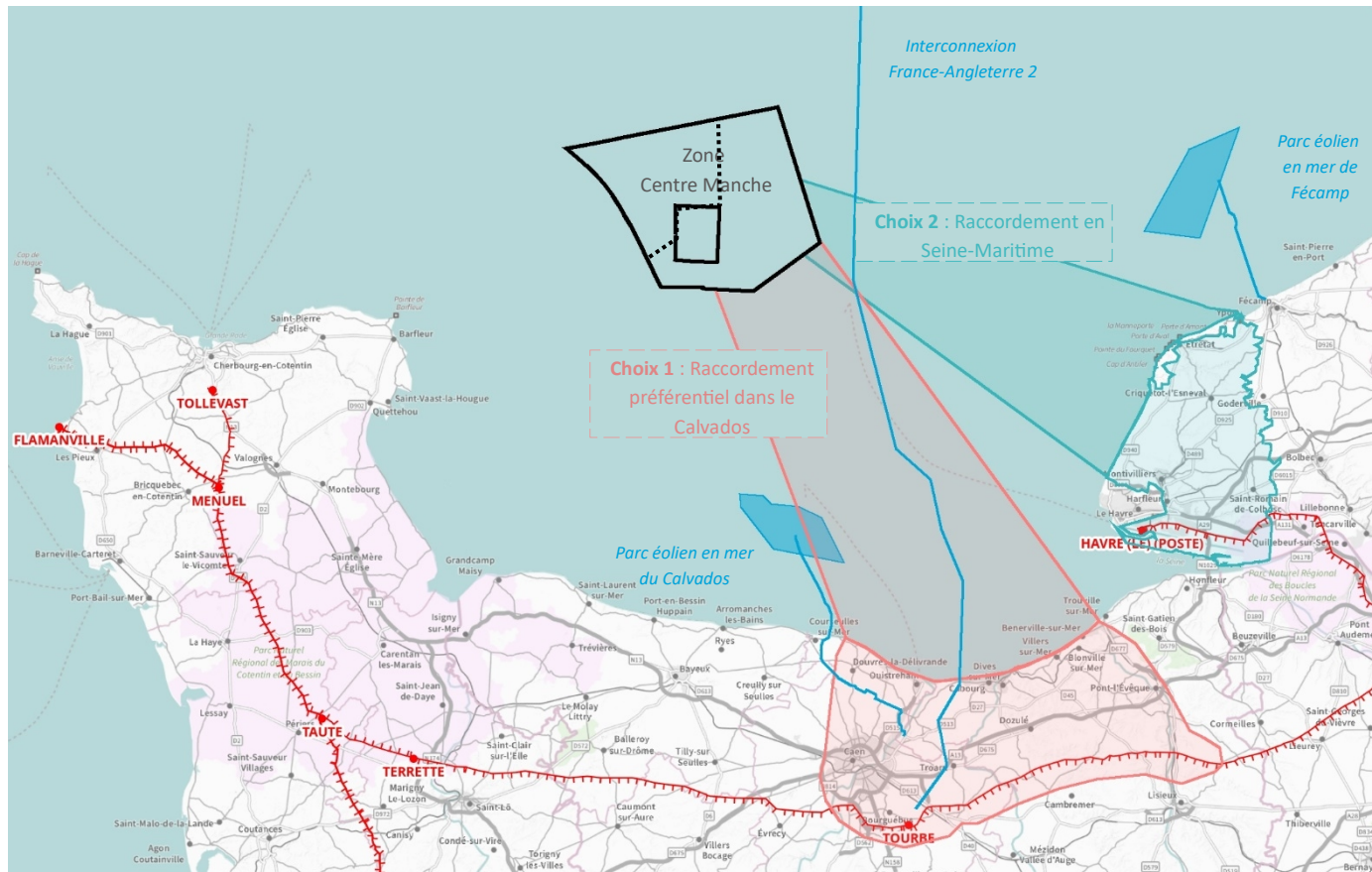
Concertation Fontaine : Définition du fuseau



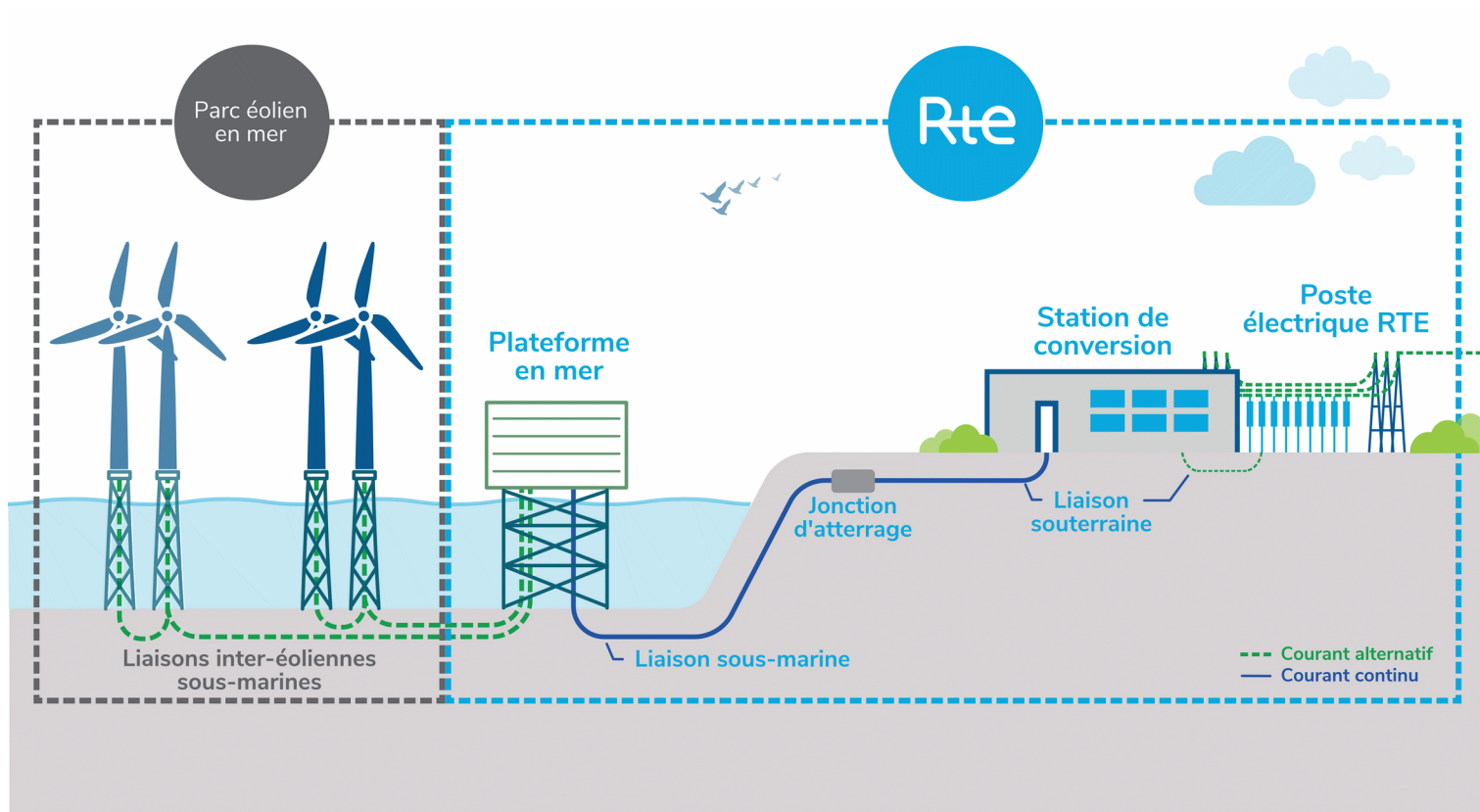
2024 - 2026

Etudes de détail : Définition du tracé

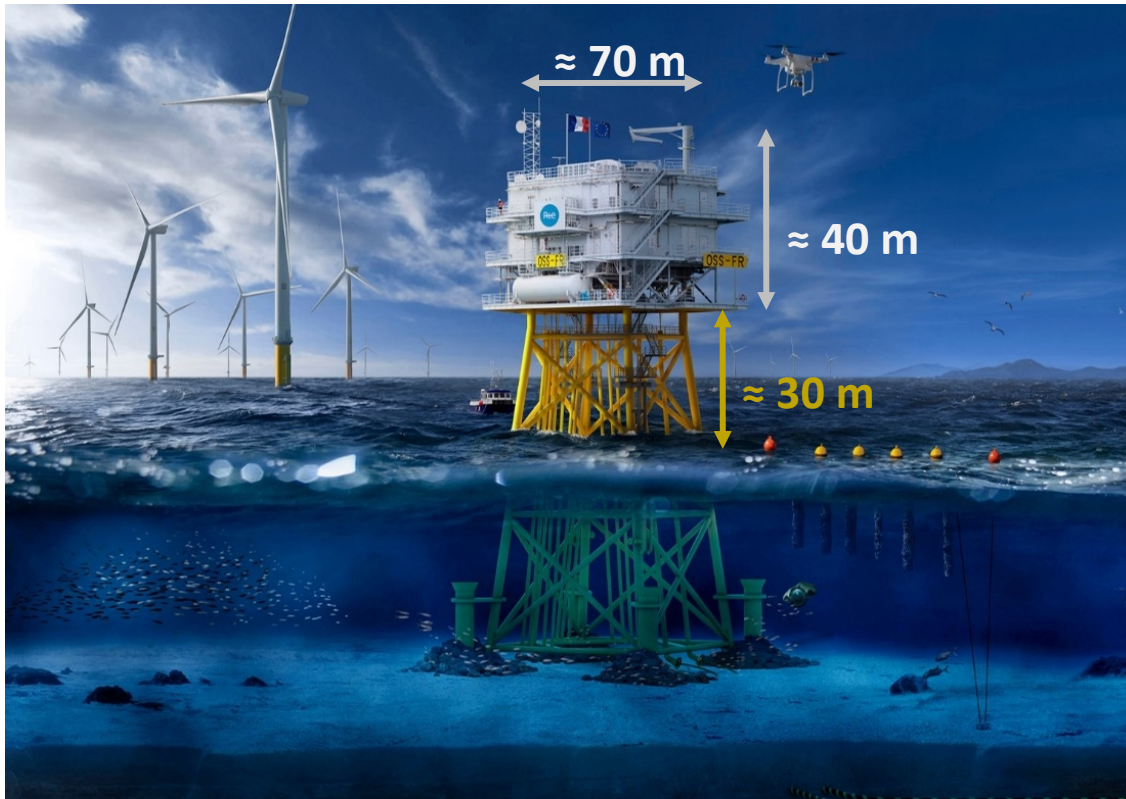
Les options envisagées pour le raccordement du 2ème parc



Les ouvrages du raccordement

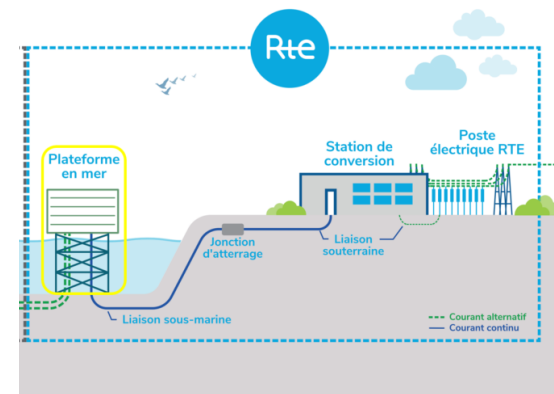


La plateforme en mer

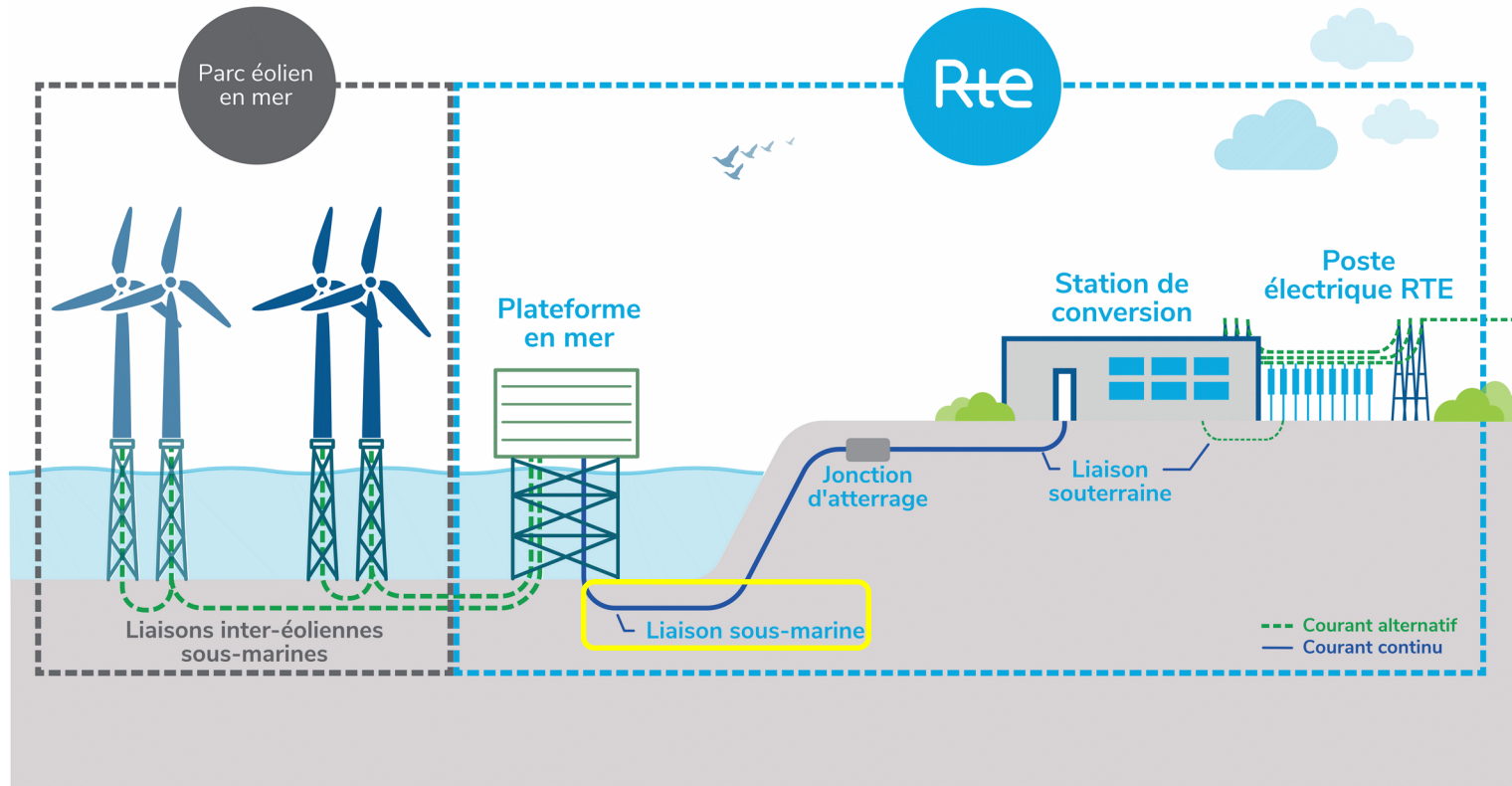


La plateforme en mer stabilise, élève et convertit la tension.

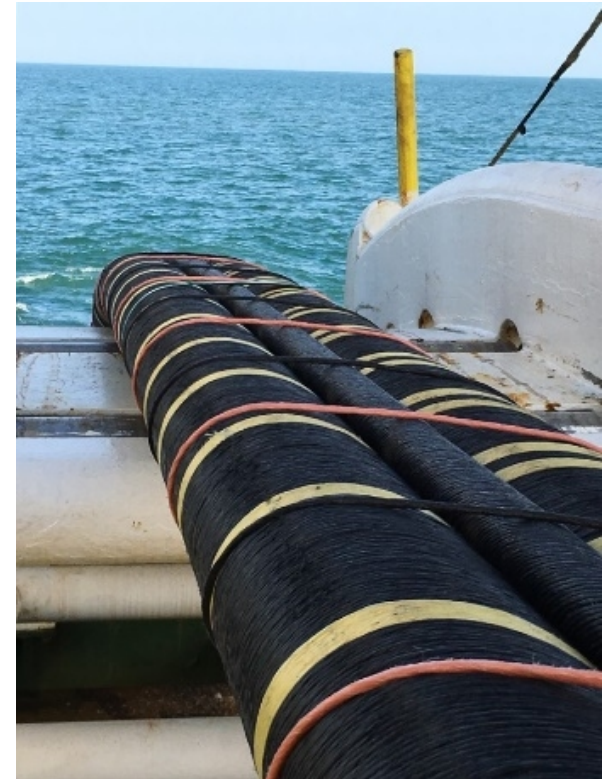
- Assemblée à terre et transportée séparément de sa fondation.



La liaison sous-marine



La liaison sous-marine



La protection des câbles par ensouillage



Dans les sols meubles
Water-jetting



En zone sédimentaire
Charrue

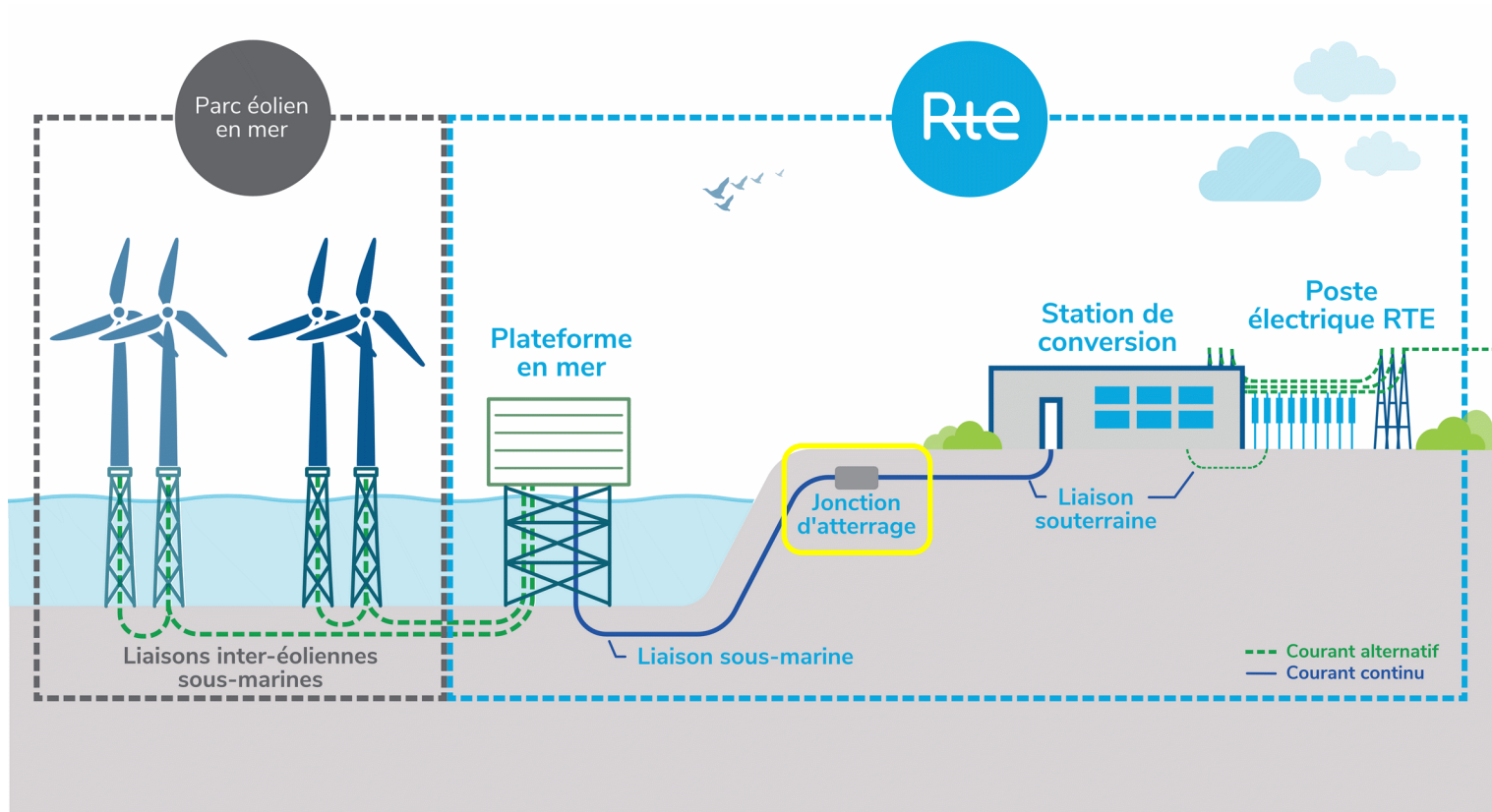


Dans les sols les plus durs
Trancheuse mécanique

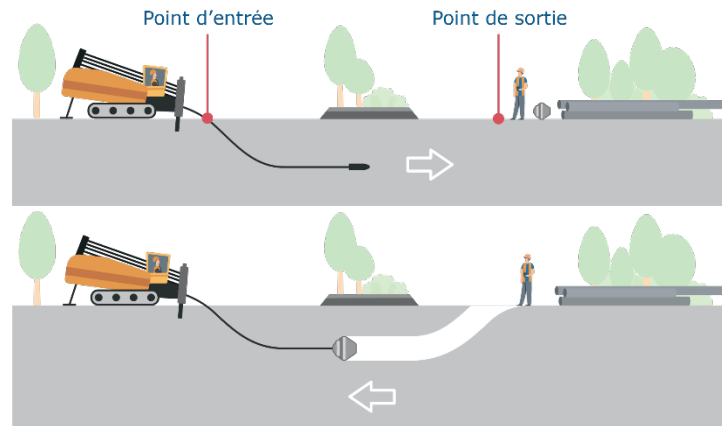
autre solution : utilisation de matelas béton



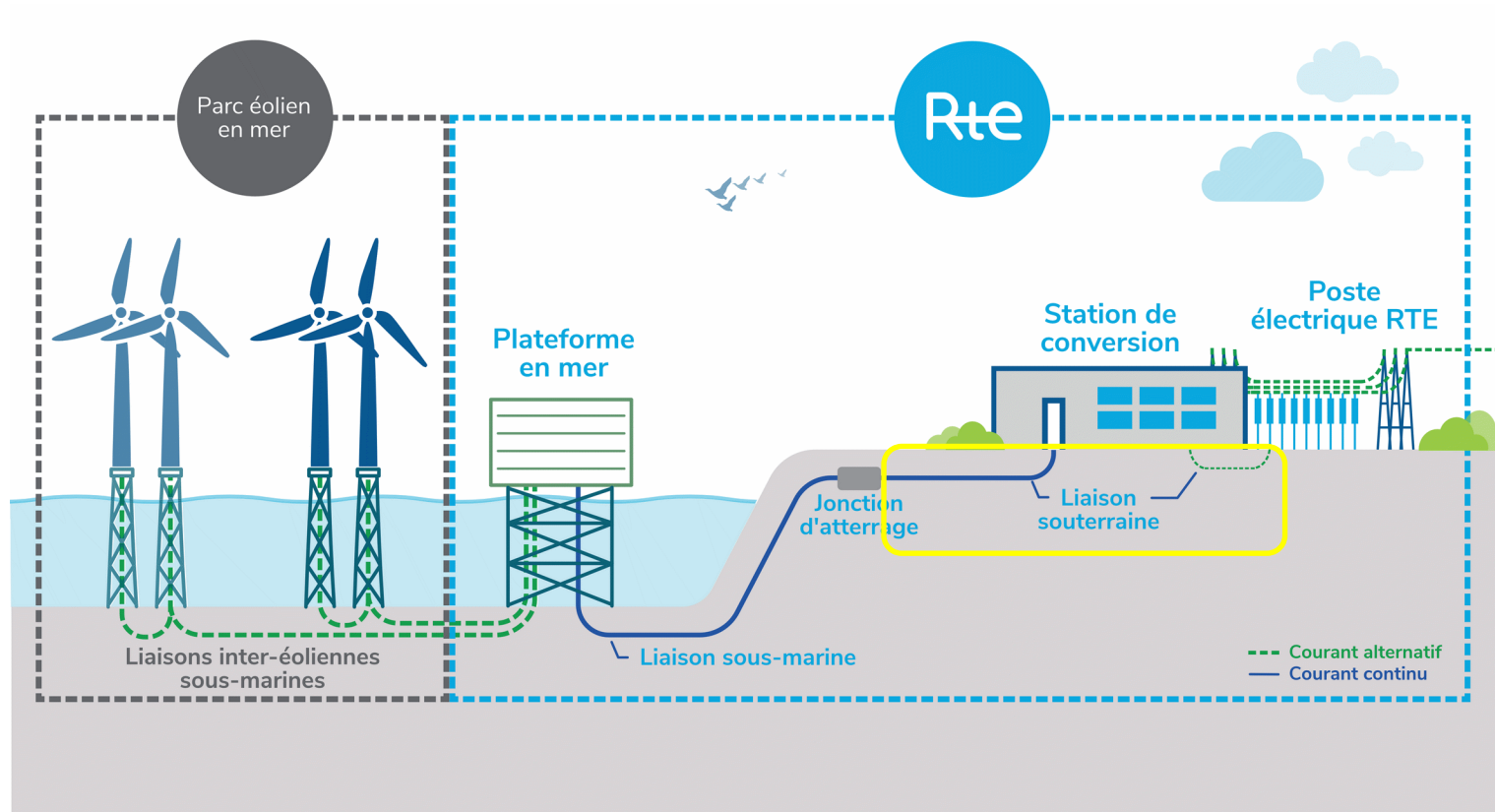
La jonction d'atterrage



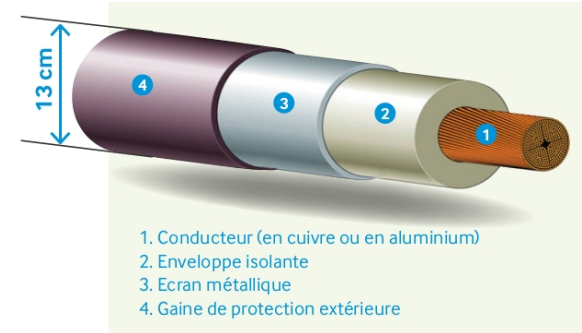
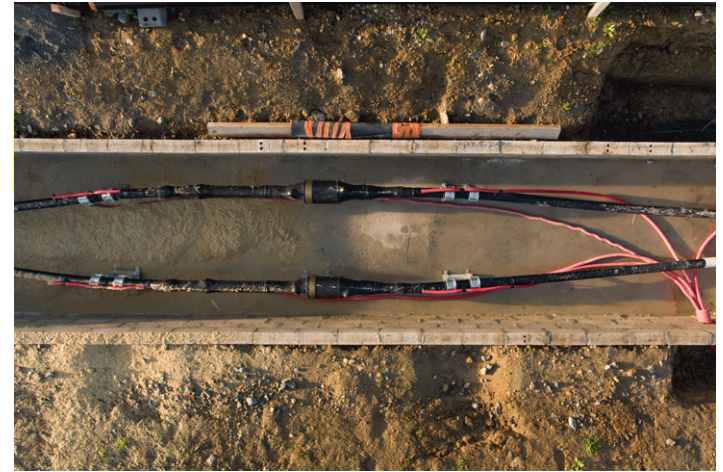
Les travaux à l'atterrage – 2 techniques



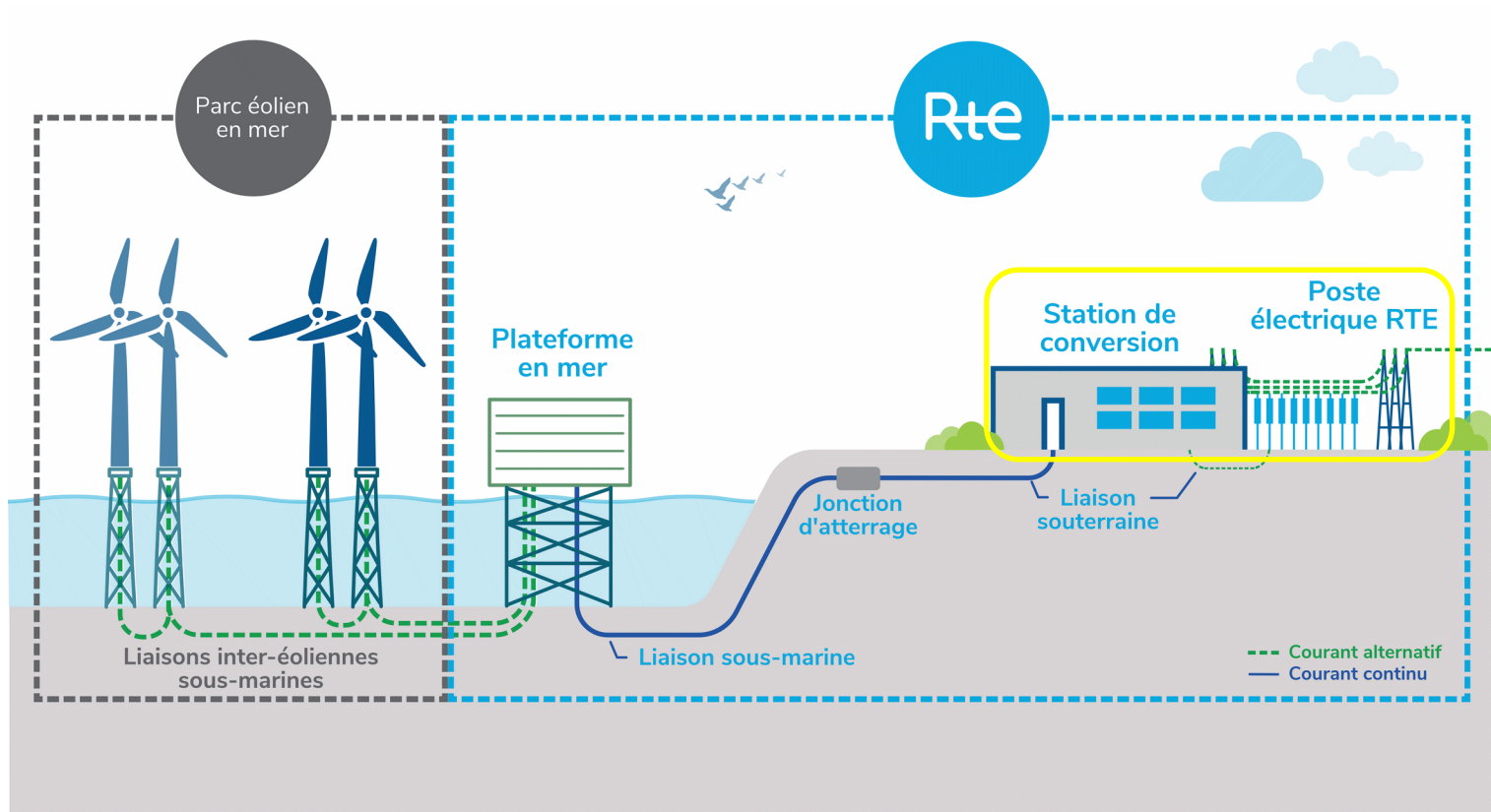
La liaison souterraine



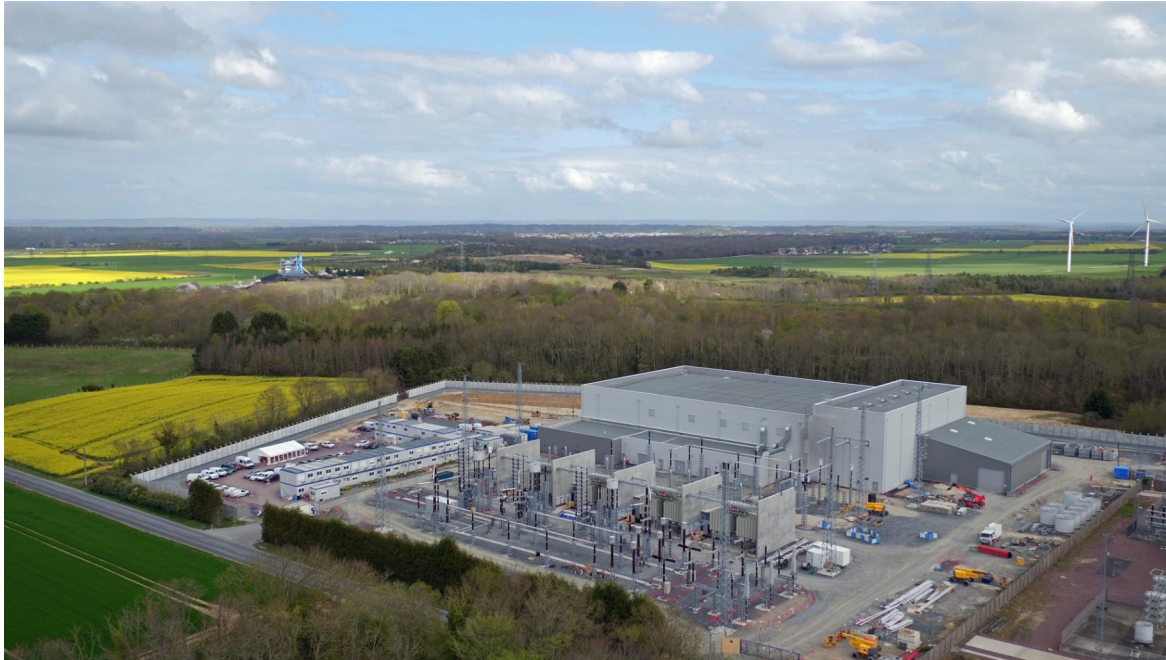
La liaison souterraine

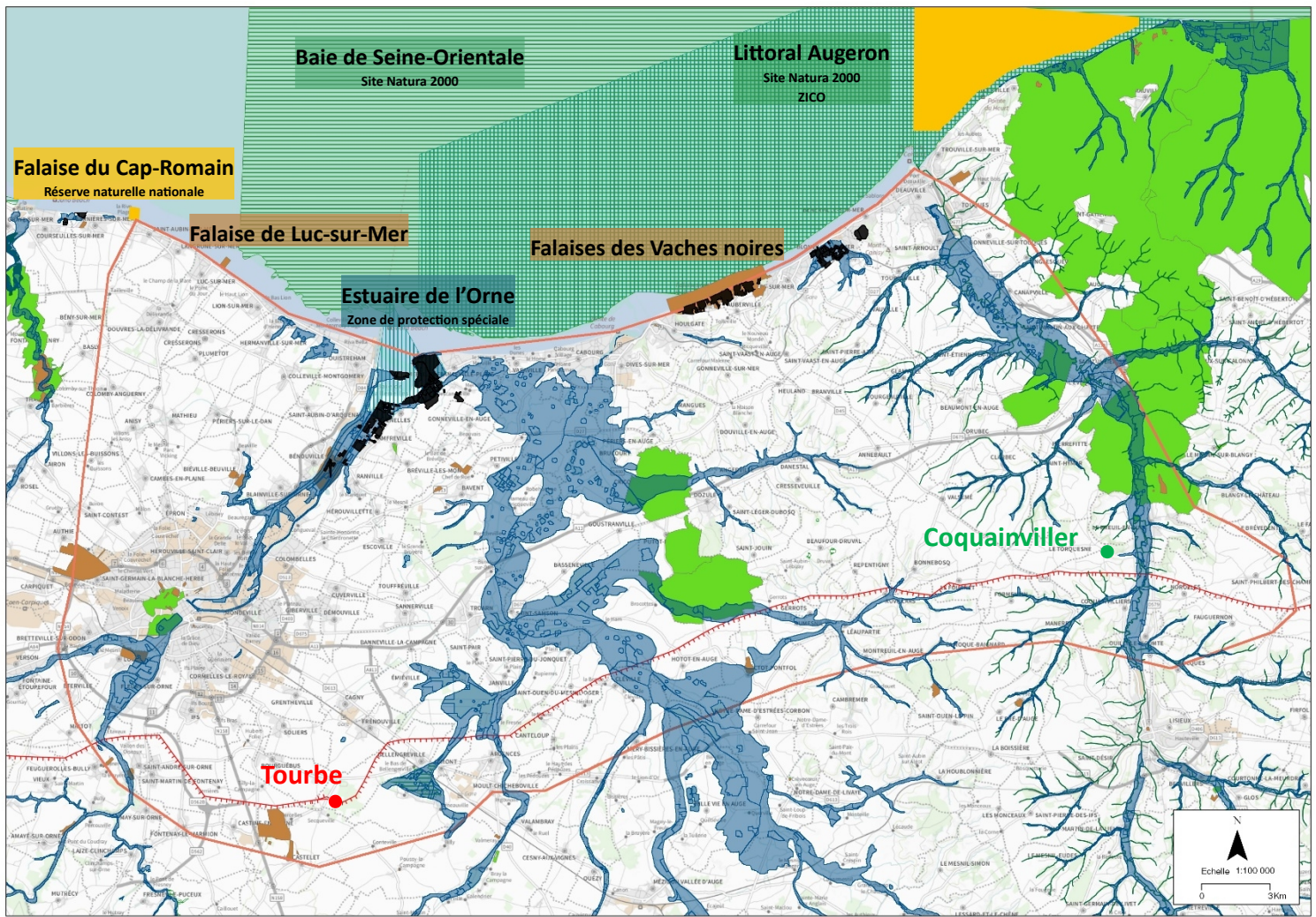



La station de conversion et le poste électrique



La station de conversion et le poste électrique








 Terrain du conservatoire des espaces naturels

 Sites inscrits

 Sites classés

 Zones humides

 Ligne aérienne
Tourbe - Rougemontier

 Zone d'étude

3
3

Témoignage de Thomas Dupont-Federici, maire de Bernières/Mer



Conclusion



Le calendrier de la Concertation



Les modalités de la Concertation

Un colloque environnement fin avril

Des ateliers de travail avec des étudiants

Un atelier « trafic maritime »

Des fresques du climat ou océane

Des visites de chantier et de site (atterrage du parc de Courseulles le 23/02, visite du port du Havre,...)

Une dizaine de débats mobiles

Une réunion de restitution et apport au cahier des charges en visioconférence le 11/05/22

Pour aller plus loin

Le site internet de la concertation :

www.eoliennesenmer.fr/concertation-cm2

Les adresses contact :

concertation.centremanche@developpement-durable.gouv.fr

pierre.ceccato@rte-france.com